

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 JANVIER 2006 À 19 HEURES**

Convocation du 26 janvier 2006.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi trente et un janvier deux mil six à dix-neuf heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

**Présents** : Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, GUÉLIN, CLÉMOT, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

M. ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 13 décembre 2005 a été approuvé à l'unanimité.

**VŒUX 2006**

Monsieur Le Maire propose à la lecture de chacun des conseillers municipaux les vœux reçus en mairie.

**ENQUÊTE PUBLIQUE : CARTE COMMUNALE ET EXTENSION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, conformément à la délibération du 13 décembre 2005, la demande de Commissaire Enquêteur a été présentée à la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers le 20 décembre 2005.

Par décision du 23 décembre 2005, le Tribunal Administratif désigne Monsieur Claude PONCÉ de Ruelle sur Touvre en Charente en qualité de Commissaire Enquêteur en vue de procéder à l'enquête conjointe citée en objet.

Monsieur Le Maire a reçu le Commissaire Enquêteur le 17 janvier 2006 à 14 heures pour :

- présenter les dossiers instruits par le cabinet CREA pour la carte communale et par le bureau d'études SOCAMA pour l'extension du zonage de l'assainissement.
- Etablir l'arrêté d'ouverture d'enquête publique à faire valider par le contrôle de validité.
- Etablir l'avis d'enquête publique qui sera publié dans 2 journaux (Semaines 5 et 8 dans "La Haute Saintonge" et "L'Agriculteur Charentais") et affiché sur les panneaux réglementaires de la commune de Rouffiac.

Monsieur Le Maire remet à tous les conseillers municipaux une copie de l'avis de l'enquête et les informe qu'une réunion préparatoire est programmée pour le jeudi 9 février 2006 à 14 h 30 à laquelle participeront :

- Monsieur PONCÉ, Commissaire Enquêteur,
- Monsieur DÉFARGE, Cabinet CREA,
- Monsieur PACAUD, Bureau d'études SOCAMA.

**RECONSTRUCTION BLOC TECHNIQUE DE L'AIRE DE LOISIRS APRÈS INCENDIE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il poursuit les négociations avec la Communauté de Communes de Haute Saintonge afin d'obtenir un concours pour la remise en état de notre aire de loisirs.

- 1) Notre collègue Jacques TARRIT a préparé un dossier de consultation des entreprises pour cette reconstruction. A ce jour, nous avons peu de retours.
- 2) La réouverture de cette zone est subordonnée à la reconstruction du ponton et de l'estacade ; en effet, nous nous heurtons à un grave problème de sécurité très sérieux.

En conclusion, après chiffrage de reconstruction des ouvrages, nous verrons quelle sera la position de notre Communauté de Communes. En effet, le budget "Investissement" de Rouffiac ne peut en aucun cas supporter une telle charge. De plus, comme nous serons dans l'impossibilité de louer les installations en été 2006, la perte sèche sur le budget "Fonctionnement" sera d'environ 3 000 euros.

### **MISE EN SERVICE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX POLLUÉES**

Le feu vert pour utiliser la station a été donné le 19 janvier 2006 par courrier envoyé par la "CGE VEOLIA", titulaire du contrat d'affermage, à chaque abonné concerné par le réseau d'assainissement.

Les quelques travaux restant (voirie intérieure et aménagement paysager) sont planifiés pour courant mars prochain.

Un exemplaire sur les conditions de raccordement est à la disposition des administrés à la mairie.

### **COMPTE RENDU SUR EXPERTISES "ESPACE SAINTONGE"**

#### **Domages Ouvrages (GROUPAMA)**

Plusieurs réunions d'expertise se sont tenues concernant les désordres qui affectent le mur de séparation (coupe-feu) entre la salle des Associations et le bloc sanitaire.

Ces fissures relèvent de l'assurance "Domages Ouvrages" dite DO. L'expert DO de l'assurance GROUPAMA est venu sur le chantier à plusieurs reprises (mars et octobre 2005). Celui-ci prescrit une étude de sol qui a été effectuée par le cabinet JOSENSI de Rochefort en octobre 2005. Après examen de ce rapport, l'expert propose de remplacer le mur séparatif par une cloison sèche qui serait donc moins lourde et soulagerait le dallage.

Monsieur Le Maire a consulté plusieurs entreprises pour étudier l'ouvrage mais aucune entreprise n'accepte d'intervenir, l'expert ne pouvant pas garantir par écrit que le mur séparatif n'est pas porteur.

Devant une telle situation et après plusieurs relances, eu égard aux désordres qui affectent le mur et le dallage, Monsieur Le Maire a saisi à nouveau nos assureurs DO par courrier en "R+AR" le 29 novembre 2005. Une nouvelle expertise a eu lieu le 13 janvier 2006 en présence de Monsieur MOLET, Expert DO du Cabinet TEXA, Monsieur MANCEAU, Expert Sécheresse ARIA, Monsieur FOUCHÉ de l'entreprise Gros Œuvre et, pour la municipalité, Messieurs TISSANDIER, Maire, TARRIT, Adjoint, et ARNAUD, Rapporteur de la commission des finances.

L'expert a déposé un rapport complémentaire dans lequel il a souhaité attendre le rapport du bureau d'études Béton Armé et du charpentier pour obtenir une garantie sur les caractéristiques de la structure du bâtiment.

A ce jour, il convient d'attendre les réponses souhaitées avant d'entreprendre toutes réparations. Cependant, l'expert nous a demandé de consulter des entreprises afin de pouvoir chiffrer le dommage. Notre collègue Jacques TARRIT est en charge de ces consultations.

#### **Domages inhérents à la sécheresse 2003 (SMACL)**

Une nouvelle réunion s'est tenue le 23 janvier 2006 de 14 heures à 16 heures. L'expert de la SMACL ayant rejeté le désordre cité ci-dessus, nous a demandé de convoquer les entreprises susceptibles d'étudier les dommages qui affectent notre immeuble.

Étaient présents :

- Pour la commune de Rouffiac, Messieurs TISSANDIER, CHIRON et TARRIT,
- Monsieur MANCEAU, Expert du cabinet ARIA,
- Monsieur SYLVAIN, Étanchéité des fondations (BTPS),
- Monsieur LANDAIS, Bardage (SOPREMA),
- Monsieur DENAT, Peinture et ravalement,

Il a été convenu entre les parties que l'expert demanderait le chiffrage des travaux ci-après :

- Façade Est + Rez-de-chaussée de salle des associations et du dojo, façade Nord et façade Ouest (soubassement de la mairie), le tout en traitement de revêtement I2 et I3.
- Pignon du dojo Sud et surplomb du bloc sanitaire en bardage laqué.
- Bloc sanitaire, salle des associations et dojo en entoilage, peinture et mise en jeu des ouvertures.
- Mur de refend coté dojo, en entoilage, peinture et remplacement du miroir.
- Façade Nord et Est, étanchéité des fondations par béton désactivé, lavé et roulé.

A réception des devis, Monsieur Le Maire adressera ces estimatifs à l'expert qui dressera son rapport pour les assureurs (SMACL).

Monsieur Le Maire tient à préciser que nous nous trouvons face à une grosse opération et ose espérer que nous serons entendus par nos assureurs.

### **INFORMATIONS BUDGÉTAIRES 2006**

Joël ARNAUD fait le compte rendu de la réunion organisée par Monsieur Le Maire avec Monsieur Le Percepteur et à laquelle il a assisté.

Tout d'abord, Monsieur Le Percepteur s'est félicité de la bonne gestion des finances de la commune, confirmée par l'excédent sorti sur 2005 (cet excédent est au moins égal au capital des emprunts à rembourser annuellement).

Monsieur Le Maire a communiqué aux conseillers les principaux chiffres financiers de 2005.

Joël ARNAUD a tenu à attirer l'attention des ses collègues sur les charges liées au Syndicat Mixte qui seront en nette augmentation du fait du nombre grandissant des enfants de Rouffiac fréquentant l'école intercommunale de St SEVER / ROUFFIAC. Pour mémoire, il a été rappelé que le pourcentage des enfants de Rouffiac par rapport à ceux de St Sever ne cesse d'augmenter, soit de 25 à 40 % en l'espace de quelques années.

### **DÉCISION SUR ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription au budget 2006 le remplacement de notre ordinateur pour une somme globale de 2 000 €uros puisque cet équipement sera doté du logiciel "Cadastre".

### **L'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, sur demande de la CDCHS, le contrôle amiante sur les bâtiments municipaux a été fait par le Cabinet APAVE (VERITAS) le 03 mars 1997, un exemplaire du rapport est archivé en Mairie.

### **CONVENTION SPA 2006**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention suivante pour l'année 2006 :

La SPA, agissant en qualité de fourrière, s'engage à venir prendre, dans les meilleurs délais, tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la Commune conventionnée. La présence de cet animal devra être signalée à la SPA par les services de la Mairie ou de la gendarmerie.

La Commune s'engage à verser, pour l'année 2005, à la SPA de SAINTES, une contribution de : 0,19 € par habitant (332), soit la somme de 63,08 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Mobilier**

Il faudra prévoir dans le budget 2006 le remplacement des sièges du maire et de la secrétaire.

### **Le Chemin Chaussée**

Constat est fait que les réparations faites par pose d'enrobé donnent satisfaction. Notre agent d'entretien étant actuellement en arrêt maladie, quelques conseillers se sont proposés pour le remplacer sur cette action.

### **Rue de la Charente**

Les travaux continuent. Il reste à enlever les derniers poteaux en ciment, après quoi les trottoirs seront traités.

### **Club-house TENNIS**

Joël ARNAUD signale l'apparition d'une importante fissure sur le mur Est. Monsieur Le Maire se propose de signaler cet état de fait à notre assureur.

### **Stationnement devant l'église**

A l'expérience, lors d'obsèques, nous souhaitons réserver le stationnement le long des marches, en contrebas de la place, à la famille du disparu. Pour ce, nous mettrons des pancartes explicites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 15.